

Bases pour programmes cantonaux à partir des stratégies MNT et Addictions et des rapports « Santé psychique » et « Prévention du suicide »

Définition de « programme cantonal »

Un « programme cantonal » est une démarche basée sur une stratégie, qui a des objectifs à long terme mais qui est limité dans le temps. Il prend en compte les réalités cantonales et les besoins cantonaux spécifiques, auxquels il adapte ses objectifs, projets et mesures de manière cohérente et compréhensible. Il coordonne et pilote des projets et mesures participatifs visant à atteindre un objectif global (p. ex. réduction de la consommation de tabac et nicotine) et les contrôle par des mesures d'évaluation appropriées.

Un programme cantonal sous l'égide des stratégies MNT et Addictions et des rapports « Santé psychique » et « Prévention du suicide » ...

- contribue activement à la réalisation des objectifs correspondants (cf. objectifs supérieurs de la stratégie MNT, annexe 1a)
- est fondé sur les champs d'action pertinents (p. ex. champs d'action MNT, annexe 1b) – en particulier ceux de la promotion de la santé et de la prévention
 - prévenir les facteurs de risque, renforcer les facteurs de protection
 - promouvoir les approches par phases de la vie et settings
 - renforcer les personnes en situation de vulnérabilité (égalité des chances)
- constitue un complément à d'autres programmes existant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Éléments centraux d'un programme

- Intégration stratégique du programme, responsabilité politique et compétence au sein de l'administration cantonale
- Mandat du Conseil d'État
- Vision à long terme (4 ans pour les PAC)
- Structure du programme et mise en réseau claires (pilotage et direction du programme définis, clarification des rôles des différents acteur-trice-s, etc.)
- Liens avec d'autres programmes (p. ex. encouragement précoce, également dans des domaines hors de la promotion de la santé et de la prévention)
- Les mesures aux différents niveaux (selon le principe 2 « Structure (quatre niveaux) ») se renforcent mutuellement et servent à l'objectif global
- Le programme est toujours intégré dans une stratégie nationale / cantonale.
- Le programme a une orientation claire – par exemple:
 - monothématique (p. ex. programme de prévention du tabagisme)
 - spécifique à des groupes cibles (p. ex. enfants, adolescent-e-s et jeunes adultes ou personnes âgées)
 - thèmes ou facteurs de risque transversaux (p. ex. programme global de promotion de la santé).

Modèle de concept pour un programme cantonal

Un modèle de concept est à disposition afin d'établir un concept pour un programme cantonal.

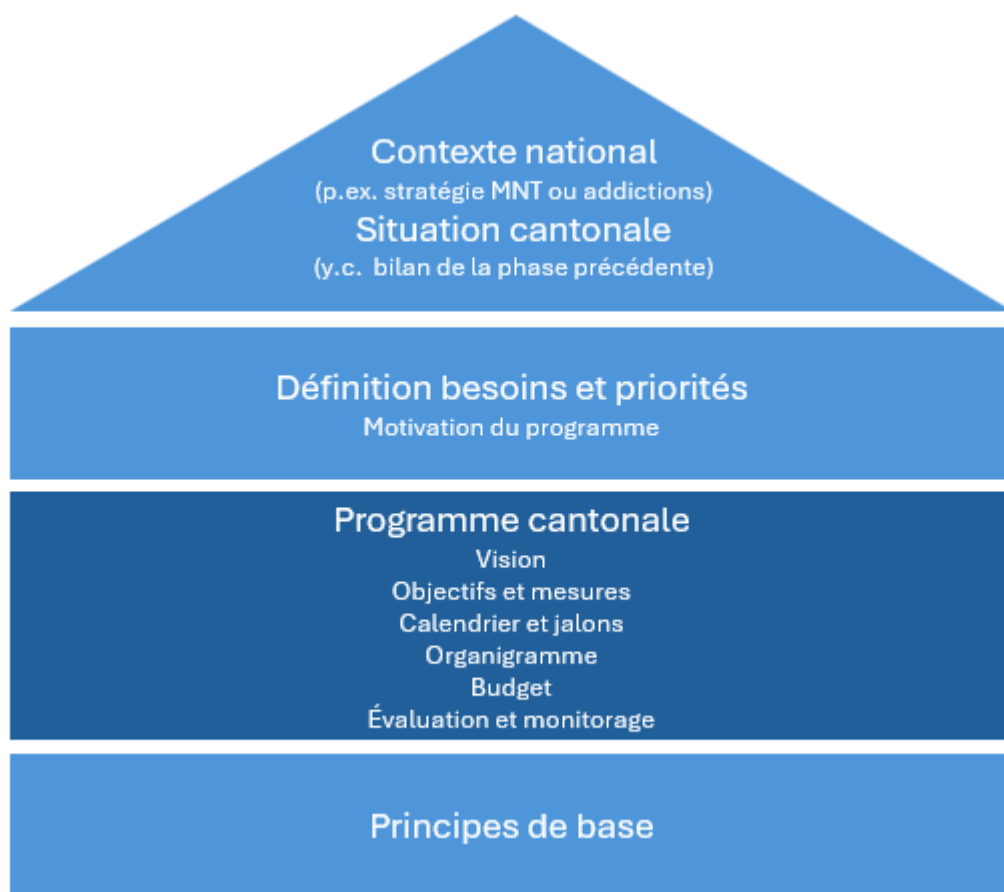


Illustration: intégration d'un programme cantonal

Principes de base

Les quatre principes de base suivants constituent la base d'un programme. La manière dont ils sont concrètement pris en compte doit ressortir de la description du programme.

Pour appliquer le principe de base au programme spécifique, il est recommandé de recourir aux critères [quint-essenz](#) pour programmes.

	Principe de base	Description
1	Priorités et principes clés de la promotion de la santé et de la prévention	La santé plutôt que la maladie – salutogenèse et renforcement des ressources Égalité des chances, «empowerment» (autonomisation), approche en settings et participation sont des éléments essentiels.
2	Structure à quatre niveaux	Des mesures sont planifiées et mises en œuvre à quatre niveaux. Ces quatre niveaux sont: <ul style="list-style-type: none"> • Interventions

		<ul style="list-style-type: none"> • Policy¹ • Mise en réseau • Information au public
3	Approche par phases de vie	Les besoins objectifs et subjectifs d'un être humain varient selon les phases de sa vie. Cette réalité est prise en compte dans l'approche par phases de vie et les principaux multiplicateur-trice-s et settings sont définis par groupe d'âge. Elle permet de déterminer les groupes cibles prioritaires et en situation de vulnérabilité ainsi que les phases de vie et transitions particulièrement marquantes.
4	Orientation vers les résultats, durabilité et gestion de la qualité	<p>Les programmes sont dès le départ axés sur l'impact et sont continuellement évalués.</p> <p>Les programmes et les mesures correspondantes sont diffusés et durablement implantés.</p> <p>Les programmes sont conçus et mis en œuvre à partir de critères de qualité uniformes. Le système de qualité quint-essenz est utilisé comme base de référence.</p>

Autres outils utiles (emploi facultatif, liste non exhaustive)

- [Critères de qualité quint-essenz](#) pour programmes en tant que soutien pour l'application des principes
- [Outil facteurs de succès](#)
- [Rapport](#) facteurs de succès pour les programmes cantonaux dans la prévention et la promotion de la santé (Interface, 2020)
- Modèles d'impact (p. ex. [MNT](#) et [Addictions](#), [Promotion Santé Suisse](#))
- Listes de bonnes pratiques de différentes organisations sur www.prevention.ch/good-practice (p. ex. FPT, PSCH)
- Fiches d'information avec critères / facteurs de succès pour l'égalité des chances, la santé psychique, etc. (p.ex. [publications](#) de PSCH)
- Plateforme en ligne <https://www.baq-blueprint.ch/> avec exemples pratiques de prévention du suicide, la démence, proches aidant-e-s, etc.
- Version courte du [rapport](#) « Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention » (2020)
- Rapports de base [enfants](#), [adolescent-e-s et jeunes adultes](#) et [personnes âgées](#). (PSCH, 2022)

¹ Le niveau Policy englobe la conception durable de structures cantonales ou communales qui permettent à la population un style de vie sains et actif et l'y motivent. Les priorités de ce niveau sont :

garantir la légitimation: des thèmes comme p. ex. alimentation, activité physique, santé psychique et prévention du tabagisme sont et restent des éléments essentiels de la politique de santé cantonale;

assurer les conditions de base garantissant des cadres de vie favorables: Les offres et structures mises en place avec succès sont diffusées dans tout le canton incluses durablement dans les structures cantonales ordinaires.

Annexes:

- Annexe 1a : [Objectifs de la stratégie MNT](#)
- Annexe 1b : [Champs d'action MNT](#)
- Annexe 2 : [Stratégie Addictions](#)
- Annexe 3 : [Rapport Santé psychique](#)
- Annexe 4 : [Rapport La prévention du suicide en Suisse. Contexte, mesures à prendre et plan d'action](#)
- Annexe 5 : [Modèle de concept pour un programme cantonal](#)

Version du 12.04.2024